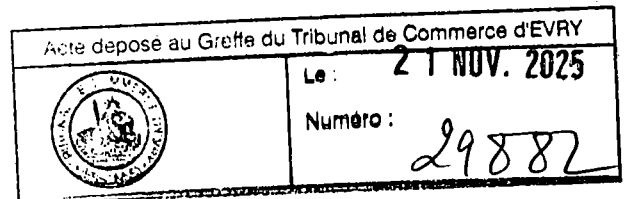


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/11/2025 - 29882 - 2013 B 01959 - 793 741 893 - AAAL TRANSPORT

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

RAPPORT DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025



Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 89 676 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan s'est établi à 221 813 €.

Le résultat de l'exercice s'est établi à 15 630 Euros.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 15 630 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Report à nouveau

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 21 JUIN 2025

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AAAL' or similar, written over a horizontal line.

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le 21 JUIN 2025

La Gérance



SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juin à 18 heures, au siège social,

Etaient présents,

-Monsieur KEBE Alassane propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit 100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur KEBE Alassane, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.



AK

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de 15 630 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit, 15 630 € de la manière suivante :

Report à nouveau 15 630 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

The block contains two handwritten signatures. The top one is a simple, stylized signature. The bottom one is a more complex signature that has been heavily crossed out with multiple diagonal lines.

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 15 630 € de la manière suivante :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau 15 630 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons



AK

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur KEBE Alassane

propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit

100 parts

Feuille de présence arrêtée à deux associés **présents (1)** ou représentés possédant la totalité des **100 parts sociales**.

Le Président de séance

Monsieur KEBE Alassane



EURL AAAL TRANSPORT

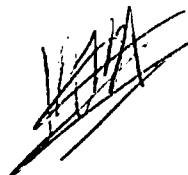
22 AV MORIN

91800 BRUNOY

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes arrêtés au : 31/12/2024

En Euros



CPE55

268 rue de Brément

Tél : 01 45 28 75 25

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Etats financiers au 31/12/2024**Bilan**

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**.

Total du bilan :	221 813	euros
Chiffre d'affaires :	89 676	euros
Résultat net comptable :	15 630	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base des pièces que vous nous avez communiquées et de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et l'avaisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	190 000		190 000	190 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	86 106	59 690	26 417	35 532
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 066		1 066	1 066	
TOTAL (II)		277 172	59 690	217 483	226 598
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	610		610	3 024
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50		50	23 500	
DISPONIBILITES	3 670		3 670	15 614	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	4 330		4 330	42 138
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		281 502	59 690	221 813	268 735

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 066

1 066

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	38 318	1 019
	Résultat de l'exercice	15 630	37 300
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	54 949	39 318
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	87 986	135 968
	Emprunts et dettes financières divers (3)	51 182	47 346
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 327	38 808
	Dettes fiscales et sociales	1 370	7 295
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	166 864	229 417
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	221 813	268 735
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		15 630,39	37 299,87
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		166 864	229 417
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	89 676	100,00	96 971	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	89 676	100,00	96 971	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	89 676	100,00	96 971	100,00
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements	5 563	6,20	7 370	7,60
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	35 312	39,38	26 651	27,48
	Impôts, taxes et versements assimilés	923	1,03	2 808	2,90
	Salaires et traitements	14 000	15,61	14 000	14,44
PRODUITS FINANCIERS	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	6 013	6,71	6 957	7,17
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 115	10,16		
	Autres charges	1			
	Total des charges d'exploitation	70 927	79,09	57 786	59,59
	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 749	20,91	39 185	40,41
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	595	0,66	256	0,26
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	595	0,66	256	0,26
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 713	4,14	4 641	4,79
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	3 713	4,14	4 641	4,79
	RESULTAT FINANCIER	(3 118)	-3,48	(4 385)	-4,52
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	15 630	17,43	34 800	35,89
Total des produits exceptionnels				2 500	2,58
Total des charges exceptionnelles					
RESULTAT EXCEPTIONNEL				2 500	2,58
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL DES PRODUITS		90 271	100,66	99 727	102,84
TOTAL DES CHARGES		74 640	83,23	62 427	64,38
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 630	17,43	37 300	38,47

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Ecart	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	89 676	100,00	96 971	100,00	(7 295)	-7,52
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	89 676	100,00	96 971	100,00	(7 295)	-7,52
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	89 676	100,00	96 971	100,00	(7 295)	-7,52
- Achats stockés approvisionnement	5 563	6,20	7 370	7,60	(1 807)	-24,52
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	84 113	93,80	89 600	92,40	(5 487)	-6,12
MARGES (Commerciale + Production)	84 113	93,80	89 600	92,40	(5 487)	-6,12
- Achats non stockés (c)	159	0,18	515	0,53	(356)	-69,14
- Autres charges externes (c)	35 153	39,20	26 137	26,95	9 017	34,50
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	40 875	45,58	34 021	35,08	6 854	20,15
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	48 801	54,42	62 949	64,92	(14 148)	-22,48
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	923	1,03	2 808	2,90	(1 885)	-67,13
- Salaires et traitements	14 000	15,61	14 000	14,44		
- Charges sociales	6 013	6,71	6 957	7,17	(943)	-13,56
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 864	31,07	39 184	40,41	(11 320)	-28,89
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						-100,0
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	9 115	10,16			9 115	
- Autres charges de gestion courante	1				1	
RÉSULTAT EXPLOITATION	18 749	20,91	39 185	40,41	(20 436)	-52,15
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	595	0,66	256	0,26	339	132,20
- Charges financières	3 713	4,14	4 641	4,79	(928)	-19,99
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	15 630	17,43	34 800	35,89	(19 169)	-55,08
Produits exceptionnels			2 500	2,58	(2 500)	-100,0
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			2 500	2,58	(2 500)	-100,0
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15 630	17,43	37 300	38,47	(21 669)	-58,10

Etats financiers au 31/12/2024

ETATS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social					
EURL AAAL TRANSPORT											
SIRET						79374189300010					
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement					
22 AV MORIN											
91800 BRUNOY											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Transports de voyageurs par taxis				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
								☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit	
										16 000	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI											
☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI Si oui, indication du logiciel utilisé											
COMPTA EXPERT											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :											
Nom et adresse du conseil :											
CPESS 268 rue de Brément 93110 ROSNY-SOUS-BOIS						Tél : 01 45 28 75 25					
Tél : 01 45 28 75 25						Tél :					
OGA/OMGA											
[Viseur conventionné] [Cochez la case correspondante]											
Identité du déclarant :						Date : 16042025 Lieu : ROSNY SOUS BOIS					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Qualité et nom du signataire : GERANT					
N° d'agrément :						Signature : REBE ALASSANE					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :											

EURL AAAL TRANSPORT
31122024

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	EURL AAAL TRANSPORT
et Date de clôture de l'exercice	31122024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		EURL AAAL TRANSPORT										22 AV MORIN		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		91800 BRUNOY										Durée de l'exercice en nombre de mois *		12					
SIRET		7 9 3 7 4 1 8 9 3 0 0 0 1 0										Durée de l'exercice précédent *		12					
												Exercice N clos le		31122024		Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010		012													
			Autres*	014	190 000	016			190 000		190 000								
	Immobilisations corporelles*	028	86 106	030	59 690		26 417		35 532										
	Immobilisations financières* (1)	040	1 066	042			1 066		1 066										
	Total I (5)	044	277 172	048	59 690		217 483		226 598										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	{	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052													
			Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066															
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070													
			Autres * (3)	072	610	074		610		3 024									
	Valeurs mobilières de placement	080	50	082		50		23 500											
	Disponibilités	084	3 670	086		3 670		15 614											
	Charges constatées d'avance *	092		094															
	Total II	096	4 330	098		4 330		42 138											
	Total général (I + II)	110	281 502	112	59 690		221 813		268 735										
PASSIF												Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000													
	Ecart de réévaluation	124																	
	Réserve légale	126																	
	Réserves réglementées*	130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132																	
	Report à nouveau	134		38 318		1 019													
	Résultat de l'exercice	136		15 630		37 300													
	Subventions d'investissement	137																	
	Provisions réglementées	140																	
	Total I	142		54 949		39 318													
Provisions pour risques et charges	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		87 986		135 968													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		26 327		38 808													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 370)	172		1 370		7 295													
	Comptes courants d'associés	173		51 182		47 346													
	Autres dettes	175																	
	Produits constatés d'avance	174																	
Total III	176		166 864		229 417														
Total général (I + II + III)												180	221 813		268 735				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 066	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL AAAL TRANSPORT		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	89 676	
					96 971	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	89 676	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	5 563	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	35 312	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	923	244	923	
	Rémunérations du personnel *			250	14 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 013	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI	255		254	9 115	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	70 927
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 749	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	595	
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 500	
	Charges financières (V)			294	3 713	
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 630
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	15 630	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Dédutions				342	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
dont divers*	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
			Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	15 630	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * 88.943 dont imputés sur le résultat :				360	31 630	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	16 000	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	190 000	412		414		416	190 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 872	452		454		456	1 872				
	Matériel de transport	460	83 019	462		464		466	83 019				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 216	472		474		476	1 216				
Immobilisations financières		480	1 066	482		484		486	1 066				
TOTAL		490	277 172	492		494		496	277 172				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 872	542		544		546	1 872				
	Matériel de transport	550	48 374	552	8 710	554		556	57 084				
	Autres immobilisations corporelles	560	329	562	405	564		566	734				
TOTAL		570	50 575	572	9 115	574		576	59 690				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL AAAL TRANSPORT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	88 943
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	31 630
Déficits reportables			984	57 313
Déficits de l'exercice			860	16 000
Total des déficits restant à reporter			870	73 313

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	6 013
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	6 013
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	10 768
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	8 798
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL AAAL TRANSPORT		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
0

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 79374189300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AAAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800

VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BEKE Prénom(s) ALASSANE
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 13071978 N° département 93 Commune LES LILLAS Pays FRANCE
Adresse : N° 22 Voie AVENUE MORIN
Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 79374189300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800 VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Attestation

Etat exprimé en euros

Cher(e)EURL AAAL TRANSPORT

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	221 813	euros
Chiffre d'affaires :	89 676	euros
Résultat net comptable :	15 630	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Vous attestez sur l'honneur par la présente que le chiffre d'affaires mentionné ci-dessus comprend la totalité de toutes les recettes résultant de votre activité professionnelle (chèques/cartes de crédit/espèces/G7 ou autres) et que vous êtes dans la capacité d'en justifier le montant détaillé en cas de demande de l'Administration.

Il vous appartiendra, le cas échéant, de vous assurer que ce résultat, et éventuellement vos autres revenus, sont en corrélation avec vos dépenses personnelles, ainsi que vos différents remboursements de crédits personnels non constatés dans le cadre de l'établissement de vos états financiers annuel.

Par ailleurs, Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces comptables que vous nous avez transmis afin que nous établissions vos états financiers. Il conviendra que vous les archiviez et conserviez au moins pour une durée minimum nécessaire à la prescription fiscale.

Enfin, la signature de cette attestation vaut acceptation de l'ensemble des honoraires qui vous ont été facturés par le cabinet CPE55. Aucune contestation ultérieure ne pourra être effectuée tant sur l'objet des prestations facturées que sur leur montant .

Si vous êtes SARLU, EURL ou EI à l'IS, le montant de la rémunération des gérants / associés au titre de l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024** s'élève à euros

Vous devrez mentionner ce montant sur votre déclaration de revenus (imprime 2042), dans la case suivante : à cocher d'abord **Traitements salaires**

Déclarant 1 :
Case 1 GB

Déclarant 2 :
Case 1 HB

Déclaration de revenus des indépendants à cocher

DSAE Vous êtes affilié pour la sécurité sociale, au régime général des travailleurs indépendants à cocher
DSCA Cotisations sociales obligatoires à réintégrer : 6 013 euros
DSEA Cotisations facultatives : 0 euros

En outre, n'oubliez pas de déclarer vos autres éventuels revenus (salaires, revenus fonciers, etc.).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Cher(e) Client(e), à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le cabinet CPE55

J'atteste avoir lu et donc pris connaissance de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus

A Rosny, le 16/04/2025

EURL AAAL TRANSPORT

